

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org

**DIXIÈME RÉUNION DES POINTS FOCALUX DU CENTRE AFRICAIN D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE
SUR LE TERRORISME (CAERT)**

14-16 DÉCEMBRE 2016

ALGER, ALGÉRIE

ALLOCUTION DE

**S.E.M L'AMBASSADEUR SMAÏL CHERGUI
COMMISSAIRE A LA PAIX ET A LA SÉCURITÉ**

**Votre Excellence Ambassadeur Hassen Rouabhi, Secrétaire Général du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale ;
Excellences Membres du Corps diplomatique à Alger,
Chers Points focaux du CAERT,
Représentants des organisations et institutions partenaires,
Mesdames et Messieurs,**

Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et je vous remercie pour votre participation à la 10^{ème} réunion des Points Focaux du Centre Africain d'Étude et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT).

Je voudrais, tout d'abord, au nom de la Commission de l'UA, remercier le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire d'avoir bien voulu accueillir notre réunion, au sein même du Ministère des affaires étrangères, et pour l'appui multiforme que l'Algérie continue d'apporter au CAERT.

Je souhaite également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au Colonel Larry Gbevlo-Lartey, Représentant spécial de la Présidente de la Commission pour la coopération dans la lutte contre le terrorisme et Directeur du CAERT, qui assiste avec nous à sa première réunion des Points focaux.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs,**

Nous nous réunissons dans un contexte de persistance de la menace terroriste sur le continent, et tous nos efforts doivent converger vers la résolution de ce problème. Ces trois journées nous permettront non seulement d'examiner la nature actuelle de la menace terroriste sur le continent et d'échanger des points de vue sur les efforts de chacun de nous, mais également de définir la voie à

suivre, étant donné que nous développons une approche commune afin de prévenir et combattre efficacement le terrorisme et l'extrémisme violent.

Au 1^{er} décembre 2016, 1.651 attaques ont été enregistrées dans le monde, avec 14.868 morts. Bien que les attentats terroristes qui ont eu lieu à Bruxelles, Orlando et Nice aient fait les grands titres de la presse mondiale, nous savons que le nombre de personnes tuées par des attaques terroristes se situe majoritairement en Afrique.

Al-Shabaab, bien qu'ayant subi des revers majeurs, continue de constituer une menace, car il adapte ses stratégies en utilisant de petits groupes et des «loups isolés». Les récents groupes dissidents alliés à l'État islamique sont également un facteur de préoccupation. D'autre part, 2000 à 2500 combattants terroristes étrangers fuyant l'Irak, la Syrie et le Yémen, se retrouveraient en Afrique. De même, étant donné que les combattants de l'État islamique (EI) en Libye ont été défaits dans leur bastion à Syrte, ils se seraient dispersés dans les pays voisins où ils sont en quête de refuge.

Il est inutile de souligner l'étroite relation qui existe entre le terrorisme et les syndicats du crime organisé impliqués dans des activités de trafic de drogue, trafic d'armes légères, traite des êtres humains, et de blanchiment d'argent. Afin de renforcer les cadres politiques nationaux sur le blanchiment d'argent et les crimes financiers liés à la lutte contre le financement du terrorisme, la Commission a organisé, les 28 et 29 novembre 2016, à Addis Abéba, un atelier "sur les instruments juridiques relatifs à la lutte contre le financement du terrorisme à travers le blanchiment d'argent et autres crimes financiers".

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Je me dois de souligner que des progrès considérables ont été accomplis pour faire face à cette situation et faire avancer l'agenda de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, y compris en renforçant les partenariats, la coordination et la collaboration en Afrique et au-delà.

La nature transnationale de la menace terroriste implique la nécessité impérieuse de renforcer la coopération et la coordination internationales, étant donné qu'aucun pays ne peut à lui seul prévenir et combattre efficacement cette menace. C'est la raison qui a motivé la création de Mécanismes régionaux de coopération pour faciliter l'échange de renseignements et d'informations entre les pays concernés. Il s'agit notamment du "Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité dans la région sahélo-saharienne" et du " Processus de Djibouti "pour la région de l'Afrique de l'Est. Des efforts sont en cours pour mettre en place des mécanismes similaires dans les autres régions du continent.

Il convient de rappeler que la 8^{ème} réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité des pays du Processus de Nouakchott s'est tenue à Gran Bassam, en Côte d'Ivoire, les 14 et 15 novembre 2016 et que la 4^{ème} réunion des chefs des services de renseignement et de sécurité de la région de l'Afrique de l'Est (Processus de Djibouti), s'est tenue à Addis Abéba, le 5 décembre 2016. Il a été convenu d'organiser une réunion conjointe entre les Processus de

Nouakchott et de Djibouti, afin de discuter des menaces communes et de renforcer la coordination transrégionale.

La Commission a également organisé, à Addis Abéba, les 7 et 8 décembre 2016, le deuxième Forum consultatif des partenaires de l'UA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. La réunion a permis à la Commission de l'UA, aux Communautés économiques régionales, et aux partenaires internationaux de partager des informations sur leurs activités dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

La Commission a, en outre, initié le processus de renforcement des programmes de lutte contre la radicalisation et la dé-radicalisation. Ce processus nécessitera un engagement de grande envergure avec diverses parties prenantes, en particulier les différentes composantes de la société civile, en particulier les femmes et les groupes de jeunes, les chefs religieux, les institutions d'enseignement formelles et informelles et le secteur privé. Il vise à contribuer à la réduction des vulnérabilités des communautés face à l'idéologie extrémiste. Par ailleurs, afin d'offrir aux victimes du terrorisme un forum visant à appuyer les initiatives contre le discours des groupes terroristes et extrémistes, la Commission a organisé à Addis Abéba, en novembre 2016, un atelier sur la création d'un réseau d'associations de victimes d'actes terroristes.

Enfin, il convient de noter que le Mécanisme de coopération policière de l'Union africaine (AFRIPOL), qui sera bientôt opérationnalisé, contribuera à renforcer les réponses de la justice pénale au terrorisme à travers le renforcement de la coopération entre la police et d'autres organismes de maintien de l'ordre.

Excellences

Mesdames et Messieurs,

Bien que les technologies de l'information et de la communication facilitent le développement socio-économique, elles constituent également une menace importante pour la sécurité, étant donné que les groupes terroristes et extrémistes les utilisent pour diffuser des documents séditieux pour endoctriner, radicaliser et recruter des personnes vulnérables. Il est nécessaire que les efforts de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'échelle mondiale renforcent les capacités des gouvernements et des autres parties prenantes, afin d'utiliser les mêmes plates-formes de technologie de l'information pour diffuser des messages et des informations visant à contrer et à discréditer les messages terroristes et extrémistes.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur le fait que l'échange d'informations et de renseignements sur les activités des groupes terroristes, extrémistes et criminels, ainsi que sur leurs moyens et sources de financement, leurs armes et camps d'entraînement, les types d'armes, de munitions et d'explosifs utilisés, etc. est crucial pour la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

En conclusion, la réunion des points focaux constitue un forum essentiel pour que non seulement nous fassions le bilan des progrès accomplis dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent au niveau national, et tirer des enseignements pour les renforcer, mais également pour que nous présentions des propositions concrètes et pratiques pour renforcer les capacités nationales et la coordination entre les États membres et les autres parties prenantes en réponse au fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent. .

Je vous souhaite de fructueuses délibérations et vous remercie de votre attention.